

1-Locaux de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les locaux de travail			
Sécurité	<p>Le milieu d'accueil est construit ou aménagé pour former un ensemble fonctionnel composé de divers espaces permettant de répondre aux besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des enfants • des parents • des professionnels <p>dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accueil prescrit par le Code de qualité.</p>		
Sécurité	<p>Le milieu d'accueil dispose des espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace accueil - espace soins et sanitaire - espace sommeil et repos - espace repas - espace activités intérieures - espace activité extérieure 		
Sécurité	<p>Le milieu d'accueil dispose d'une surface intérieure minimale de 6 m2 au sol par place d'accueil qui se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 m2 minimum par place d'accueil pour l'espace activité intérieure et repas - 2 m2 minimum par place d'accueil pour l'espace sommeil ? 		
Sécurité	<p>Il est recommandé que l'espace accueil soit aménagé de façon à accueillir adéquatement et en toute sécurité le public fréquentant le milieu d'accueil</p>		
Hygiène	<p>L'équipement minimal de l'espace soin et sanitaire se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'eau froide et d'eau chaude; - d'une baignoire; - de table à langer; - d'une poubelle équipée d'un système de fermeture hygiénique; - d'un bac à linge sale avec couvercle - d'espaces de rangement? 		

1-Locaux de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les locaux de travail			
Sécurité	L'espace soins et sanitaire est aménagé de façon à garantir le confort, la sécurité et l'intimité des enfants qui le fréquentent tout en permettant à l'accueillant(e) de garder un contact visuel et verbal avec les enfants présents dans les espaces activités ?		
Sécurité	L'espace repas est aménagé de façon à ce que la prise des repas se déroule dans une ambiance conviviale et sereine tout en garantissant la sécurité des enfants ? En fonction du degré d'autonomie des enfants, le repas est pris individuellement ou collectivement à table.		
Sécurité	L'accueillant(e) dispose sur son lieu de travail de commodités (WC, zone de repas...) de taille suffisante, confortables et bien équipées.		
Sécurité	L'aménagement du lieu d'accueil (disposition du mobilier...) et plus particulièrement les espaces d'activités des enfants est réfléchi de manière à laisser un maximum d'espace utilisable par les enfants ?		
Sécurité	L'organisation des différents espaces est déterminée en fonction du nombre, de l'âge des enfants, des activités, du type d'encadrement, des objectifs pédagogiques définis dans le projet d'accueil existant ou à venir ? Cette organisation permet à l'accueillant(e) d'assurer une surveillance visuelle des enfants ?		
Sécurité	L'aménagement du lieu de travail (nombre de locaux, dimensions des locaux, voies de circulation...) permet l'établissement et le maintien d'un contact visuel entre l'accueillant(e) et les enfants ?		
Sécurité	Le milieu d'accueil est aménagé de manière à permettre le contrôle de l'accès des personnes extérieures ?		
Sécurité	Le système de contrôle des accès mis en place tient compte du fonctionnement du lieu d'accueil et de la spécificité de l'accueil à domicile ainsi que des besoins des parents ?		
Sécurité	Les accès (portes...) au lieu de travail sont fermés à clef ou ne peuvent être ouverts de l'extérieur (autrement que par un habitant du lieu) durant les heures d'accueil?		
Sécurité	Si le bâtiment utilisé pour l'accueil n'est pas affecté au seul usage d'accueil ou à un usage mixte lieu d'accueil-habitation privée, une entrée particulière est idéalement aménagée pour le lieu d'accueil?		
Sécurité	Les voies de circulation dans le lieu de travail sont suffisamment larges pour permettre le passage aisé de l'accueillant(e)/enfants/parents (minimum de 80 cm)?		

1-Locaux de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les locaux de travail			
Sécurité	Les voies de circulation dans le lieu de travail sont bien dégagées (pas d'encombrement par des objets, des meubles, câbles, tapis...)?		
Sécurité	Les barrières au sein du lieu de travail sont suffisamment hautes et visibles pour garantir la sécurité de l'accueillant(e) et des enfants?		
Sécurité	Les barrières présentes dans le lieu d'accueil répondent aux exigences des normes en vigueur (espacement des barreaux, hauteur minimale...)?		
Sécurité	Les barrières présentes dans le lieu d'accueil sont fixées fermement?		
Sécurité	Les barrières présentes dans le lieu de travail s'ouvrent facilement (idéalement à une seule main)?		
Sécurité	Les barrières présentes dans le lieu de travail s'ouvrent dans les deux sens (excepté au bas des escaliers)?		
Sécurité	Les escaliers sont sécurisés et à cette fin : L'accès aux escaliers est protégé par des barrières répondant aux normes de sécurité.		
Sécurité	Les escaliers sont sécurisés et à cette fin : Les escaliers comportent des contremarches ou à défaut, un système permettant de garantir la sécurité des enfants à ce niveau.		
Sécurité	Le lieu de travail est rangé (pas d'encombrement)?		
Sécurité	Les espaces de rangement (étagères, armoires, buanderie...) dans le lieu de travail sont présents en nombre suffisant par rapport à la quantité de matériel à stocker?		
Sécurité	Les espaces de rangement du lieu de travail sont adaptés au type de matériel/produits à stocker (jeux à proximité, produits dangereux hors de portée des enfants, produit alimentaire dans des conditions optimales de conservation...)?		
Sécurité	Les espaces de rangement sont facilement accessibles aux personnes concernées (hauteur de rangement, répartition des poids dans les étagères...)?		
Hygiène	Le lieu de travail est entretenu de manière régulière, selon une fréquence adaptée à l'utilisation et aux recommandations de l'ONE si elles s'appliquent à ces espaces?		
Hygiène	L'exposition à des produits dangereux (entretien, hygiène...) pour la santé de l'accueillante et des enfants est évitée?		

1-Locaux de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les locaux de travail			
Hygiène	Il existe un inventaire des produits dangereux présents et utilisés par l'accueillant(e) sur le lieu de travail?		
Hygiène	L'accueillant(e) possède les informations à jour qui lui permettent d'utiliser en toute sécurité les différents produits présents sur son lieu de travail (fiches techniques, notices de sécurité, consignes d'utilisation...)?		
Hygiène	L'accueillant(e) comprend les documents de sécurité des produits qu'elle(il) utilise (notice de sécurité, consignes d'utilisation...)?		
Hygiène	Lorsqu'elle(il) doit utiliser ces produits dangereux, l'accueillant(e) dispose et utilise des éventuels équipements de protection individuelle adaptés?		
Hygiène	Les déchets émanant du milieu d'accueil sont quotidiennement évacués et entreposés dans un espace spécifiquement destiné à cette fonction, situé de préférence à l'extérieur? ?		
Hygiène	Dans les espaces fréquentés par les enfants, il n'est pas ni fait usage de tapis plain ni de tapis à caractère ornemental comme revêtement de sol ?		
Sécurité	Les sols du lieu de travail sont en bon état?		
Hygiène	Le revêtement de sol intérieur du lieu de travail est lisse et lavable à l'eau?		
Hygiène	Pendant les périodes d'ouverture, les locaux du milieu d'accueil sont nettoyés quotidiennement. Le traitement des sols et des surfaces est adapté aux types de sols et de surfaces et compatible avec l'activité du milieu d'accueil. Il est fait un usage rationnel des produits d'entretien et des désinfectants en respectant leurs protocoles d'utilisation.		
Hygiène	Le matériel d'entretien (balai...) est adapté à l'utilisation/utilisateur, disponible et en bon état?		

2-Organisation du W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
L'organisation du travail			
Sécurité	L'organisation de travail (horaires, planning de la journée...) a été réfléchi préalablement à l'accueil (lors de l'autorisation, au quotidien...)?		
Sécurité	L'organisation de travail permet de répondre aux besoins (sécurité, éveil...) des différents utilisateurs du lieu (enfants, parents, accueillantes) en prenant en compte la dimension espace/temps?		
Sécurité	L'accueillante est capable d'exposer clairement son organisation de travail habituelle?		
Sécurité	L'accueillante a réfléchi aux différents imprévus qui peuvent se présenter à elle et à la manière de les gérer en préservant la qualité de l'accueil?		
Sécurité	Il existe au sein du service des protocoles clairs et connus permettant de répondre à un maximum de ces imprévus (parent en retard le soir, enfant malade en cours de journée...)?		
Sécurité	L'accueillante dispose dans son lieu de travail d'un moyen de communication (GSM, téléphone fixe...) lui permettant de joindre et d'être jointe facilement durant le temps de l'accueil, par des personnes extérieures?		

3-Accidents de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les accidents du travail			
Sécurité	L'accueillante dispose et porte des vêtements/chaussures adaptés au contenu de son travail (préparation des repas, changes...) ?		
Sécurité	Ces vêtements/chaussures sont choisis de manière à limiter le risque d'accident de travail (chute car chaussures peu adaptées...) ?		
Sécurité	Les sols du lieu de travail sont autant que possible dépourvus de différence de niveaux et le cas échéant, ces différences de niveaux sont visibles et signalées ?		
Sécurité	Le revêtement et l'état du sol du lieu de travail permettent d'éviter les glissades et chutes ?		
Sécurité	L'aménagement du lieu de travail permet de limiter le risque de chute (pas d'encombrement, espace rangé, signalisation si sol mouillé...) ?		
Santé	La procédure (premiers soins, prise en charge du groupe d'enfants...) et les démarches administratives à effectuer en cas d'accident de travail sont concrètes, adaptées à la réalité, claires et mises à jour ?		
Santé	La procédure (premiers soins, prise en charge du groupe d'enfants...) et les démarches administratives à effectuer en cas d'accident de travail sont connues de l'accueillante (assurance, déclaration...) ?		
Santé	Dans le cadre de la procédure "accident de travail", une personne-relais disponible rapidement est identifiée pour prendre en charge le groupe d'enfants ?		
Santé	L'accueillante a bénéficié d'une formation (et d'un recyclage) qui la rend capable de prodiguer les premiers soins (piqûre d'insecte, plaie, brûlure...) aux enfants ?		
Santé	Le lieu de travail dispose d'une boîte de secours facilement et rapidement accessible?		
Santé	Le contenu de la boîte de secours disponible sur le lieu de travail est au moins conforme aux exigences légales ?		

3-Accidents de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les accidents du travail			
Santé	En cas d'accident du travail, la personne mandatée (CP, SEPPT...) par l'employeur procède systématiquement à une analyse complète et utile ?		
Santé	Si les risques identifiés par l'employeur (grille des risques santé) le justifient, l'accueillante est soumise à la surveillance de santé ?		
Santé	Le travail n'impacte à priori pas négativement l'état de santé de l'accueillante (pas de plaintes, maladies avérées...)?		

4-Risque électrique-incendie

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les risques électriques/d'incendie			
Sécurité	Les accueillantes d'enfants autorisées, après l'entrée en vigueur de l'arrêté d'approbation des présentes modalités, fournissent à l'office la preuve de la demande d'un rapport du service incendie compétent, attestant de sa conformité aux normes de sécurité en la matière, dans les cinq ans à compter de leur autorisation ?	0,00	0
Sécurité	Le lieu de travail de l'accueillante salariée a fait l'objet d'un rapport incendie favorable depuis moins de 5 ans ?		
Sécurité	Les espaces/équipements qui ont fait l'objet d'un rapport incendie favorable n'ont pas été modifiés ?		
Sécurité	Le rapport attestant la conformité électrique/gaz de l'installation est renouvelé suivant les exigences du préventionniste de la zone d'incendie ?		
Sécurité	L'installation/équipements électriques et gaz qui ont fait l'objet du dernier rapport de conformité n'ont pas été modifié(e)s ?		
Sécurité	L'installation/équipements électrique et gaz sont en bon état (pas de prise décrochée du mur, fil apparent...) et utilisés conformément aux recommandations du fabricant (pas de superposition de rallonges....) ?		
Sécurité	Les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire sont en bon état et entretenues conformément aux exigences légales (chaudière, chauffe-eau, cheminée...)?		
Sécurité	Dans les espaces accessibles aux enfants, les prises de courant, les interrupteurs ainsi que tous les appareils et installations électriques pouvant présenter un danger sont installés hors d'atteinte des enfants ou équipés d'un système de sécurité adéquat ?	0,00	0
Sécurité	Il existe dans le lieu de travail des facteurs favorisant le risque d'incendie ou d'explosion (produits inflammables, explosifs, source de chaleur, flammes nues...)?		

4-Risque électrique-incendie

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les risques électriques/d'incendie			
Sécurité	Le lieu de travail est équipé de moyens de détection adaptés, bien localisés et en nombre suffisant conformément aux exigences du service incendie compétent ?		
Sécurité	Les moyens de détection incendie sont en état de fonctionnement et font l'objet d'un contrôle régulier?		
Sécurité	Des moyens d'extinction (extincteur, couverture anti-feu...), en nombre suffisant, bien localisés, adaptés aux potentiels types de feu (d'origine électrique...) et en état de fonctionnement sont présents dans le lieu de travail ?		
Sécurité	Ces moyens d'extinction sont entretenus si la réglementation le prévoit et remplacés chaque fois que nécessaire (si périmé, si utilisé....) ?		
Sécurité	Le lieu de travail fait l'objet d'une signalisation (moyens d'extinction, issues de secours...) conforme aux exigences du préventionniste du service incendie compétent?		
Sécurité	L'accueillante a bénéficié d'une formation (et d'un recyclage) à l'utilisation des moyens d'extinction présents dans son lieu de travail ?		
Sécurité	L'aménagement des différents espaces composant le milieu d'accueil permet une évacuation facile en cas d'incendie ?		
Sécurité	Les issues de secours du lieu de travail sont libres (ni entravées, ni fermées à clé, ni encombrées...)?		
Sécurité	Les voies de circulation dans le lieu de travail sont libres (ni entravées ni encombrées...) et leur largeur est conforme aux exigences du préventionniste du service incendie ?		
Sécurité	Le lieu de travail dispose d'une procédure d'évacuation concrète, adaptée à la réalité, claire et mise à jour ?		

4-Risque électrique-incendie

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les risques électriques/d'incendie			
Sécurité	Le plan d'évacuation est visible dans le lieu d'accueil (à l'entrée)?		
Sécurité	La procédure d'évacuation du lieu de travail est connue des personnes concernées ?		
Sécurité	La procédure d'évacuation du lieu de travail prévoit un lieu de mise en sécurité du groupe d'enfants et la possibilité de faire appel à une personne-relais disponible rapidement ?		
Sécurité	L'accueillante dispose d'un téléphone fixe ou d'un GSM et veille à ce qu'il soit chargé durant le temps d'accueil ?		
Sécurité	Les numéros d'appel des services de secours sont affichés dans le lieu d'accueil ?		
Sécurité	L'accueillant(e) dispose d'une liste à jour des coordonnées des parents dont les enfants sont accueillis ?		
Sécurité	Le lieu d'accueil fait l'objet d'un exercice annuel d'évacuation ?		
Sécurité	La procédure d'évacuation est adaptée si nécessaire suite aux constats de l'exercice d'évacuation annuel ?		

5-Equipements de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les équipements de travail			
Sécurité	Le matériel de travail utilisé par les accueillantes (fourni/non fourni par le service) est clairement répertorié ?		
Sécurité Ergonomie	Le choix du matériel de travail est adapté à l'utilisation qui en est faite (sécurité, ergonomie...) ?		
Sécurité	Le matériel de travail utilisé par l'accueillante est propre et en bon état de fonctionnement ?		
Sécurité Ergonomie	Le matériel de travail est bien localisé par rapport à son utilisation (appareils dangereux hors de portée des enfants, machines à hauteur adéquate d'un point de vue ergonomique...) ?		
Sécurité	Si les appareils/machines/installations sont munis de dispositifs de commande (bouton marche/arrêt...) ou de sécurité, ceux-ci sont bien visibles et accessibles facilement ?		
Environnement	Le niveau sonore ou d'intensité lumineuse des équipements est adapté à leur utilisation (lieu d'accueil, présence d'enfants...) ?		
Sécurité	Le matériel de travail répond aux normes européennes en vigueur (marquage CE) ?		
Sécurité	Les équipements sont vérifiés et entretenus de manière régulière (usure du câble d'alimentation électrique, vis qui se desserrent, piles qui coulent ou déchargées...) ?		
Sécurité	En cas de défectuosité identifiée, l'équipement concerné est mis à l'écart par l'accueillant(e) ?		
Sécurité	L'accueillante est informée de la procédure à suivre par rapport à cet équipement défectueux (qui est responsable de la réparation, du remplacement...)?		

5-Equipements de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Les équipements de travail			
Sécurité	<p>Dans les espaces accessibles aux enfants, les parois, les sols et les équipements ne présentent pas de bords, coins ou extrémités saillants ou sont équipés de dispositifs permettant de les sécuriser.</p> <p>Les équipements disposant de barreaux :</p> <p>1° présentent un espacement maximal de 6,5 cm entre deux barreaux ;</p> <p>2° ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales.</p> <p>Les équipements au sein des espaces accessibles aux enfants répondent aux normes de sécurité en vigueur. Les équipements et leur utilisation sont adaptés à l'âge et au nombre des utilisateurs.</p> <p>La destination initiale des équipements ne peut être modifiée. Si le milieu d'accueil modifie la structure initiale des équipements, il s'assure que la modification ne présente aucun danger pour les enfants.</p>		

6-Positions de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

Les positions de travail

Ergonomie	Dans la mesure du possible, l'accueillante évite les gestes répétitifs en cours de journée?		
Ergonomie	L'accueillante est sensibilisée aux normes en matière d'ergonomie de travail (position, hauteur, torsion...)?		
Ergonomie	L'accueillante a la possibilité d'adopter une position confortable et ergonomique pour toutes ses tâches ?		
Ergonomie	L'accueillante dispose de matériel lui permettant des positions de travail confortables et ergonomiques ?		
Ergonomie	L'accueillante est formée et utilise les techniques de manutention de charge et de portage physiologique des enfants ?		
Ergonomie	Les charges que l'accueillante manipule sont légères, équilibrées et facile à saisir ?		
Ergonomie	Si le port de charge lourde ou difficile à saisir ne peut être évité, l'accueillante dispose d'une aide mécanique adaptée et sécurisée ?		
Ergonomie	L'accueillante juge son niveau de fatigue en fin de journée de travail acceptable ?		

7-Eclairage-amb.thermique

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
L'éclairage et l'ambiance thermique			
Environnement	L'aménagement du lieu d'accueil permet une visibilité sur l'extérieur (fenêtres qui permettent de voir dehors...) ?		
Environnement	L'éclairage dans les espaces fréquentés par les enfants doit comporter un éclairage naturel direct ou indirect suffisant et adapté à la destination de chacun de ces espaces ?		
Environnement	L'intensité de l'éclairage du lieu de travail est adaptée aux différents locaux et aux tâches à accomplir en tenant également compte de la luminosité extérieur (sombre plus tôt en hiver...) ?		
Environnement	Les luminaires du lieu de travail sont en bon état de fonctionnement et entretenus régulièrement ?		
Environnement	Le milieu d'accueil veille à la protection efficace, notamment des fenêtres, baies vitrées et vérandas, contre les rayonnements du soleil ?		
Environnement	Le choix et la disposition des équipements de travail vise à éviter les reflets (éviter les surfaces en inox surtout si elles sont exposées au soleil...)?		
Environnement	Dans des circonstances atmosphériques normales, le milieu d'accueil veille à maintenir les températures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 18°C dans les espaces de sommeil-repos • 20-22°C dans les autres espaces ? 		
Environnement	Les courants d'air sont évités au sein du lieu de travail ?		
Environnement	Le lieu d'accueil est aménagé de manière à éviter le refroidissement lors des allées et venues des parents ?		

8-Bruit

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le bruit			
Environnement	Le lieu de travail est conçu et aménagé afin de limiter le niveau sonore ambiant/réduire l'inconfort lié à ce niveau sonore ?		
Environnement	Les équipements bruyants sont évités/limités dans le lieu de travail ?		
Environnement	S'ils ne peuvent être évités dans le lieu de travail, les équipements bruyants sont mis le plus à l'écart possible des enfants et de l'accueillante ?		
Environnement	Les enfants ont accès à un espace extérieur permettant des activités plus bruyantes ?		
Environnement	L'espace sommeil-repos est séparé des espaces d'activités et est aménagé de manière à être isolé acoustiquement des autres espaces ?		

9-Hygiène atmosphérique

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

L'hygiène atmosphérique

Environnement	Le milieu d'accueil est attentif à la nécessité d'éliminer le risque de contamination par les pollutions intérieures ou pour diminuer celles-ci à un seuil acceptable, selon les normes en vigueur ?		
Environnement	Dans la mesure du possible, l'accueillante évite les produits dangereux sur son lieu de travail et privilégie les produits d'origine naturelle ?		
Sécurité	L'utilisation de produits nocifs tels que pesticides, insecticides et herbicides, est interdite en présence des enfants et doit se faire de manière à éviter tout risque pour la santé ?		
Sécurité	Les produits chimiques à usage domestique, les produits inflammables et les objets potentiellement dangereux sont placés dans des espaces de rangement spécifiques, sécurisés et hors de portée des enfants ?		
Sécurité	Les produits dangereux sont conservés dans des récipients adéquats et bien étiquetés ?		
Sécurité	Les produits dangereux sont conservés en petite quantité, dans des lieux adéquats (suffisamment ventilé, pas de risque d'incendie...) ?		
Hygiène	Les déchets de produits dangereux (emballage des produits d'entretien, médicaments périmés...) et biologiques (langes...) sont évacués de manière adéquate ?		
Santé	Les consignes à suivre lors des contacts avec des matières biologiques (selles, urine, vomissures, sang, sécrétions nasales...) sont claires, connues et suivies par l'accueillante ?		
Hygiène	Le matériel nécessaire au lavage hygiénique des mains doit être facilement accessible pour l'accueillante et les enfants ?		
Santé	L'accueillante est en ordre de vaccination conformément aux risques identifiés et/ou aux exigences de l'ONE ?		

9-Hygiène atmosphérique

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
L'hygiène atmosphérique			
Environnement	Le lieu de travail est dépourvu d'humidité excessive (entre 40 et 60% = idéal), de moisissures ou champignons ?		
Environnement	L'air du lieu de travail est renouvelé de manière régulière et suffisante ?		
Environnement	L'interdiction de fumer est respectée dans le lieu de travail y compris aux entrées de celui-ci ?		
Environnement	Le milieu d'accueil dispose d'un système d'aération adéquat afin d'assurer une aération efficace et régulière des espaces destinés aux enfants, en toute sécurité ?		
Environnement	Si cela s'avère nécessaire, les installations de refroidissement de l'air (climatiseur, ventilateur...) sont utilisées conformément à leur mode d'emploi et aux recommandations de l'ONE ?		
Sécurité	<p>Le chauffage se fait à l'aide de radiateurs ou d'éléments de chauffage. Aucun système de chauffage à radiation directe n'est autorisé. Les radiateurs ou les éléments de chauffage placés dans les espaces destinés aux enfants sont efficacement protégés ?</p> <p>Le milieu d'accueil veille à prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incidents liés à l'usage normal des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude. A cette fin, le milieu d'accueil veille notamment à l'entretien régulier de ces systèmes en ce compris les conduits d'évacuation des fumées ?</p>		

10-Autonomie-responsabilité

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

L'autonomie et les responsabilités individuelles

Psychosocial	L'accueillante dispose d'une marge d'initiative suffisamment large pour adapter son travail quotidien ?		
Psychosocial	Les ordres et les attentes énoncés à l'accueillante ne sont pas contradictoires ?		
Psychosocial	L'accueillante dispose des informations nécessaires à la prise de décision dans le cadre de sa fonction ?		
Psychosocial	Si l'accueillante ne dispose pas des informations nécessaires à la prise de décision dans le cadre de sa fonction, elle est capable d'identifier la personne ressource pour les obtenir ?		
Psychosocial	Les responsabilités/zones de décision confiées à l'accueillante sont adéquates, claires et connues (description de fonction...)?		
Psychosocial	Le lieu de travail est conçu et aménagé de manière à permettre des niveaux d'attention variables sur la journée ?		
Psychosocial	Il existe au sein du service des consignes claires concernant les contacts qui peuvent être pris ou non par l'accueillante dans le cadre de sa fonction?		
Psychosocial	Les consignes concernant les contacts qui peuvent être pris ou non par l'accueillante dans le cadre de sa fonction lui laissent une marge d'autonomie confortable et adaptée aux besoins de sa fonction?		
Psychosocial	Il existe au sein du service des consignes claires en cas de retard des parents/agressions/menaces...?		
Psychosocial	Les consignes en cas de retard des parents/agressions/menaces sont connues de l'accueillante ?		
Psychosocial	Les personnes-ressources identifiées au sein du service lors des situations (retard des parents/agressions/menaces...) sont connues de l'accueillante et disponibles en temps utile ?		

11-Contenu de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le contenu du travail			
Psychosocial	L'accueillante juge son travail intéressant et diversifié ?		
Psychosocial	L'accueillante dispose des compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction ?		
Psychosocial	Si elle ne dispose pas des compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction, le service donne à l'accueillante la possibilité de les acquérir/développer tout au long de sa carrière ?		
Psychosocial	Dès son engagement, l'accueillante reçoit les informations et formations nécessaires à la prise en charge de sa fonction (sécurité, pédagogique...) ?		
Psychosocial	Les informations nécessaires à la prise en charge de la fonction d'accueillante sont régulièrement mises à jour ?		
Psychosocial	Les charges émotionnelles auxquelles est soumise l'accueillante sont modérées et non constantes ?		
Psychosocial	L'accueillante a la possibilité d'obtenir un soutien lorsqu'elle est confrontée à une charge émotionnelle trop lourde (relations très difficile avec certaines familles..)		
Psychosocial Sécurité	Il existe au sein du service une procédure de gestion de crise concrète, adaptée à la réalité, claire et connue de tous ?		
Psychosocial Sécurité	L'accueillante dispose des moyens pour mettre en œuvre cette procédure de gestion de crise ?		
Psychosocial Sécurité	L'état de santé de l'accueillante lui permet d'assurer la sécurité, la santé et le bien-être des enfants qui lui sont confiés ?		

12-Contraintes de temps

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le contenu du travail			
Psychosocial	L'accueillante dispose d'une certaine prévisibilité (pour la semaine, le mois...) sur ses horaires (en lien avec ceux des enfants, les réunions prévues...)?		
Psychosocial	Les horaires de l'accueillantes sont flexibles dans un cadre bien déterminé (notion de disponibilité...)?		
Psychosocial	L'accueillante est clairement informée de sa marge d'autonomie et de la flexibilité possible dans ses horaires de travail/prise de congés/gestion des RV privé ?		
Psychosocial	L'accueillante a réfléchi à son organisation de travail et/ou à l'aménagement de son lieu de travail pour pouvoir prendre de courtes pauses (toilettes...), se restaurer...tout en assurant la sécurité des enfants ?		

13-Relations de W

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

Le contenu du travail

Psychosocial	Les descriptifs (tâches, missions, responsabilités, champs d'action...) des différentes fonctions présentes au sein du service sont connues de l'accueillante ?		
Psychosocial	L'organisation du service est connue de l'accueillante (responsable direct, position du TPMS dans cette hiérarchie...)?		
Psychosocial	La hiérarchie est reconnue et appréciée par l'accueillante ?		
Psychosocial	Les relations de l'accueillante avec sa hiérarchie se déroulent de manière sereine, dans la confiance mutuelle?		
Psychosocial	La hiérarchie joue son rôle de support vis-à-vis de l'accueillante confrontée à des difficultés de travail ou personnelles ?		
Psychosocial	Des modalités de concertation des accueillantes sont mises en œuvre au sein du service par rapport à certaines décisions (congés, bien-être au travail, dépannages, projet pédagogique...)?		
Psychosocial	Les suggestions et critiques des accueillantes sont entendues et suffisamment prises en compte par la hiérarchie.		
Psychosocial	Les communications téléphoniques pendant le travail peuvent avoir lieu mais de manière limitée toujours en veillant au respect des besoins des enfants.		
Psychosocial	L'accueillante a la possibilité d'entrer en relation avec d'autres accueillantes (entraide, soutien, échange entre pairs...)?		
Psychosocial	Pour tout ce qui est géré par l'accueillante, les canaux de communication entre accueillante et parents sont clairement établis et connus de tous ? (dans le respect entre autres de la vie privée)		

14-Envt psychosocial

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

L'environnement psychosocial

Psychosocial	Les modalités d'évaluation du travail de l'accueillante sont adaptées, claires et connues par celles-ci?		
Psychosocial	L'accueillante reçoit régulièrement du feed-back constructif sur son travail ?		
Psychosocial	Le système de promotion (s'il existe au sein du service) est fondé sur des critères objectifs, clairs et connus de tous ?		
Psychosocial	Le fonctionnement du service (évaluation, engagement...) n'occasionne pas de discriminations (âge, genre, origine....) ?		
Psychosocial	L'accueillante bénéficie de stabilité dans son emploi ? (contrat à durée indéterminée, bonne santé financière du service, intégrité du PO...)?		
Psychosocial	Il existe une procédure adaptée, claire et connue de tous en matière de gestion des dépannages (accueillantes absentes....)?		
Psychosocial	Le salaire de l'accueillante est en adéquation avec les compétences mises en œuvre et le travail réalisé ?		
Psychosocial	Si le nombre de travailleurs le nécessite, les organes de concertation internes (CPPT, CE...) sont mis en place et fonctionnent de manière satisfaisante (représentation des travailleurs, communication...) ?		
Psychosocial	Il existe au sein du service une procédure (comprenant l'identification des personnes ou structures ressources) pour prendre en charge les difficultés d'ordre psychosocial (insatisfaction, stress, harcèlement, problème personnel...)?		

14-Envt psychosocial

DOMAINE	POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
---------	-------------------	-----	--------------

L'environnement psychosocial

Psychosocial	La procédure de prise en charge des difficultés d'ordre psychosocial est concrète, adaptée à la réalité, connue de tous et à jour ?		
Psychosocial	Les conditions de travail permettent le développement personnel et professionnel ?		
Psychosocial	La conception/aménagement du lieu de travail ainsi que les conditions de travail sont compatibles avec une vie privée satisfaisante aux yeux de l'accueillante (famille, loisirs, enfant malade, congés scolaires...)?		
Psychosocial	L'accueillante est globalement satisfaite de ses conditions de travail ?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La sécurité de l'enfant		
Le milieu d'accueil crée et aménage les différents espaces fréquentés par les enfants en vue de garantir une sécurité maximale des enfants. A cette fin, le milieu d'accueil est attentif à identifier tout risque potentiel et prend les mesures adéquates pour créer un environnement à risques corporels réduits?		
Le lieu d'accueil dispose d'un espace de jeux extérieurs sécurisé et adapté (barrières, revêtements de sols diversifiés...) aux enfants?		
Les pièces d'eau, piscines et pataugeoires, font l'objet de moyens de protection adéquats les rendant inaccessibles aux enfants? Par dérogation à l'alinéa 1er, les activités en piscine ou pataugeoires adaptées, peuvent être organisées dans le respect strict des normes de sécurité, d'utilisation, d'hygiène et d'entretien de ces équipements, ainsi qu'en veillant à la présence constante aux abords de personnes en nombre suffisant et à même d'intervenir sans délai, en cas de nécessité?		
L'aménagement des espaces donne à l'enfant des indications claires qui lui permettent de comprendre globalement le fonctionnement du lieu d'accueil (zone de jeux, zone interdite...)?		
Pendant les périodes d'ouverture, les locaux du milieu d'accueil sont nettoyés quotidiennement? Le traitement des sols et des surfaces est adapté aux types de sols et de surfaces et compatible avec l'activité du milieu d'accueil? Il est fait un usage rationnel des produits d'entretien et des désinfectants en respectant leurs protocoles d'utilisation?		
Le nombre de lits correspond au moins au nombre maximum d'enfants pouvant être présents simultanément? L'adoption de mesures permettant une individualisation du lit est recommandée. Le milieu d'accueil assure le nettoyage régulier de la literie?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La sécurité de l'enfant		
Les espaces fréquentés par les enfants sont aménagés en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et/ou du groupe ?		
L'accueillante dispose des compétences nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant et aux spécificités de l'accueil organisé (particularités du projet d'accueil, accueil à domicile...)?		
L'accueillante bénéficie régulièrement de formations liées à l'encadrement et/ou axées sur le développement de l'enfant ?		
La matériel utilisé pour l'accueil est fiable, sécurisé, en bon état et vérifié régulièrement ?		
Le matériel utilisé par l'accueillante lui permet d'installer l'enfant dans le respect de son évolution motrice ?		
Les informations utiles en matière de soins à dispenser à l'enfant sont claires et communiquées à l'accueillante ?		
L'accueillante prend toutes les mesures nécessaires pour éviter les contacts entre les animaux et les enfants ?		
<p>Les garde-corps des terrasses auxquelles les enfants ont accès ont une hauteur minimale d'1,20 m. Ils sont composés soit:</p> <p>1° de balustres verticaux ayant un diamètre de minimum 1,25 cm, avec un espacement maximal de 6,5 cm. A défaut, le milieu d'accueil prévoit une sécurisation adéquate des barreaux. Afin d'éviter tout effet d'échelle, ces garde-corps ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales ;</p> <p>2° d'un dispositif "plein" offrant les mêmes garanties de sécurité que ce qui est visé au point 1°.</p>		
Lorsque le milieu d'accueil dispose d'un espace activités extérieures, celui-ci est clos de façon sécurisée ? est situé, de préférence, en continuité avec l'espace activités intérieures et son accès est sécurisé?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La sécurité de l'enfant		
<p>Les bacs à sable sont implantés et protégés de manière à ne pas être contaminés par les eaux de ruissellement ou par tout autre élément extérieur nuisible ?</p> <p>Les bacs à sable sont fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés?</p> <p>Le sable est changé ou régénéré au minimum une fois ar an?</p>		
<p>Dans les espaces accessibles aux enfants, les fenêtres s'ouvrent et se ferment de façon sécurisée ?</p>		
<p>Les produits chimiques à usage domestique, les produits inflammables et les objets potentiellement dangereux sont placés dans des espaces de rangement spécifiques, sécurisés et hors de portée des enfants ?</p>		
<p>§1er . Dans les espaces accessibles aux enfants, les parois, les sols et les équipements ne présentent pas de bords, coins ou extrémités saillants ou sont équipés de dispositifs permettant de les sécuriser.</p> <p>§2. Les équipements disposant de barreaux :</p> <p>1° présentent un espacement maximal de 6,5 cm entre deux barreaux ;</p> <p>2° ne comportent pas de barres intermédiaires horizontales.</p> <p>§3. Les équipements au sein des espaces accessibles aux enfants répondent aux normes de sécurité en vigueur. Les équipements et leur utilisation sont adaptés à l'âge et au nombre des utilisateurs.</p> <p>La destination initiale des équipements ne peut être modifiée. Si le milieu d'accueil modifie la structure initiale des équipements, il s'assure que la modification ne présente aucun danger pour les enfants.</p>		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La sécurité de l'enfant		
<p>Le milieu d'accueil veille à ce que :</p> <p>1° les circuits de distribution d'eau et, en particulier, de l'eau chaude sont conçus de façon à prévenir la contamination de l'eau au cours de l'exploitation ;</p> <p>2° les appareils sanitaires alimentés par de l'eau chaude sont équipés ou alimentés de manière à éviter tout risque de brûlure.</p>		
<p>Le chauffage se fait à l'aide de radiateurs ou d'éléments de chauffage? Aucun système de chauffage à radiation directe n'est autorisé.</p> <p>Les radiateurs ou les éléments de chauffage placés dans les espaces destinés aux enfants sont efficacement protégés?</p> <p>Le milieu d'accueil veille à prendre toutes les mesures nécessaires à la prévention des risques d'intoxication au monoxyde de carbone et d'incidents liés à l'usage normal des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude?</p> <p>A cette fin, le milieu d'accueil veille notamment à l'entretien régulier de ces systèmes en ce compris les conduits d'évacuation des fumées?</p>		
<p>Le milieu d'accueil ne peut recourir à aucun moyen de vidéo-surveillance des enfants en remplacement de la surveillance par son personnel ; l'usage de ce type de moyen ne peut donc constituer qu'un complément par rapport à celle-ci. Le recours à des moyens techniques de prise et de diffusion d'images des enfants ne peut intervenir que dans le respect strict des règles en vigueur et moyennant le consentement formel des parents. La diffusion par voie électronique en direct d'images des enfants est interdite.</p>		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La sécurité de l'enfant		
<p>Le service a mis a disposition de l'accueillante 5 lits cages (répondant à la norme de sécurité NBN) en vérifiant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'espacement des barreaux soit de 6.5 cm maximum et la hauteur des montants de minimum 60 cm - entre le haut de n'importe quel point d'appui et le haut des côtés et extrémités du lit - la distance entre deux lattes du sommier n'excède pas 6 cm - aucun élément du sommier ne puisse casser - le sommier occupe toute la surface du lit 		
Le service a mis à disposition 5 matelas (ferme, plat et qui occupe bien toute la surface du lit, entièrement recouvert d'une housse plastique) ?		
Le service a mis à disposition de l'accueillante :		
1 table à langer (répondant à la norme NBN EN 12221) avec un coussin à langer ;		
1 relax		
1 babyphone par espace repos.		
1 tapis de sol (lavable et suffisamment ferme pour se mouvoir facilement).		
1 parc (répondant à la norme de sécurité NBN EN 12227)		
1 table à la taille d'enfant		
4 petites chaises (adaptées où les pieds de l'enfant prennent appui sur le sol)		
1 chaise haute (stable munie d'accoudoirs, d'une ceinture ventrale et d'entre-jambes ou d'un harnais et d'un repose-pied ajustable)		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La santé de l'enfant		
Les matériaux utilisés lors de la construction, la transformation ou l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs du milieu d'accueil, en ce compris les matériaux de parachèvement des éléments architecturaux et l'état de ceux-ci ne peuvent porter atteinte à la santé des enfants.		
L'alimentation proposée est adaptée aux besoins et capacités de l'enfant (texture, morceaux, contenu...)?		
L'accueillante évite au maximum les apports de sucre dans l'alimentation ?		
L'accueillant veille à proposer de manière régulière de l'eau aux enfants ?		
L'environnement sonore (bruit de fond, musique, bruit des appareils...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'environnement visuel (choix des couleurs, décoration...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'environnement lumineux (luminosité naturelle, localisation des points lumineux, type d'éclairage...) du lieu d'accueil favorise la santé et le bien-être de l'enfant?		
L'accueillante veille à la qualité de l'air ambiant (aération...) et à proposer un environnement olfactif qui favorise la santé et le bien-être de l'enfant ?		
L'accueillante favorise autant que possible l'utilisation des espaces extérieurs ?		
L'accueillante dispose d'une pharmacie dont le contenu est adaptée au recommandations de l'ONE, sous clefs et hors de portée des enfants ?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
La santé de l'enfant		
Les médicaments apportés par les parents et/ou sous prescription médicale sont stockés en lieu sur et étiquetés au nom de l'enfant ?		
L'accueillante vérifie régulièrement les dates de péremption des produits médicamenteux ou autres consommés par les enfants et élimine les produits périmés conformément à la réglementation ?		
L'accueillante dispose d'informations claires et à jours concernant les éventuelles allergies (alimentaires, respiratoires..) de l'enfant ?		
En matière d'allergie alimentaire, l'accueillante fournit quand cela est possible une alternative respectueuse des besoins de l'enfant ?		
Le suivi du schéma vaccinal imposé est effectué par l'accueillante et/ou le service ?		
L'accueillante vérifie quotidiennement que le carnet de santé de l'enfant est disponible ?		
Selon le principe de précaution, l'accueillante évite autant que possible l'exposition des enfants aux champs électromagnétiques (wifi, babyphone, smartphone)?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le bien-être de l'enfant		
Les différents espaces du lieu d'accueil sont délimités et adaptés aux besoins de l'enfant (que ces besoins soient spécifiques ou généraux) ?		
Les différents espaces du lieu d'accueil sont aménagés de manière à permettre les interactions entre les enfants ?		
Le lieu d'accueil dispose des différents espaces visant à favoriser le bien-être des enfants (dont au minimum les espaces définis par la réglementation ONE) ?		
Le lieu d'accueil est conçu/aménagé de manière à limiter au maximum le nombre d'interdit ?		
L'accueillante propose aux enfants du matériel et des activités adaptées (intérêt, niveau de développement, accessibilité...) et en nombre suffisant ?		
L'accueillante propose à l'enfant des moments de relation privilégiée ?		
Le matériel et les activités proposées sont diversifiés et permettent de préserver et d'encourager le besoin de découverte de l'enfant ?		
Dans la mesure du possible, le revêtement de sol extérieur est diversifié (herbe, terrasse...)?		
Le matériel et les activités sont choisis par l'accueillante de manière à ne pas créer de discrimination entre les enfants par rapport aux caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant ?		
Le fonctionnement du service et du lieu d'accueil ne crée pas de discrimination à l'encontre de l'enfant ou de sa famille ?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le bien-être de l'enfant		
Préalablement à l'accueil et de manière continue, la famille et l'accueillante échangent sur le quotidien de l'enfant dans ses différents milieux de vie en ce compris les choix éducatifs avec l'objectif de favoriser le bien-être de l'enfant ?		
Ces échanges visent à favoriser une certaine complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant (apprentissage de la propreté, diversification alimentaire, sommeil...)?		
L'accueillante est à l'écoute des besoins et attentes de l'enfant et veille dans la mesure du possible à y répondre ?		
L'horaire de présence de l'enfant dans le lieu d'accueil est négocié avec la famille et le service de manière à tenir compte, dans la mesure du possible, des besoins de la famille tout en proposant un accueil de qualité, qui favorise le bien-être de l'enfant ?		
Le projet d'accueil est communiqué aux familles préalablement à l'accueil ?		
L'accueillante et/ou le service est disponible pour répondre aux questions des parents ?		
L'accueillante adopte une attitude qui vise à établir avec les familles et les enfants une relation basée sur la confiance, qui favorise le sentiment de sécurité ?		
L'organisation de l'accueillante (activités proposées, planning de la journée...) tient compte du nombre et de la diversité des enfants présents (âges, taille du groupe...)?		
Dans la gestion de son lieu d'accueil (organisation, aménagement, attitude de l'accueillante...) l'accueillante veille à soutenir le développement de la socialisation de l'enfant ?		
L'accueillante soutient l'auto-gestion des conflits entre enfants ? Le cas échéant, elle accompagne leur gestion, si nécessaire, en intervenant en fonction des signaux des enfants ?		
L'accueillante accueille et valorise les initiatives et les démarches que les enfants font vers les autres enfants. Le cas échéant, l'accueillante soutient l'activité des enfants et les interactions entre eux ?		

15-Enfants

POINTS A VERIFIER	O/N	COMMENTAIRES
Le bien-être de l'enfant		
L'accueillante soutient l'intégration harmonieuse des enfants ayant des besoins spécifiques au sein du groupe d'enfants ?		
L'accueillante accueille, reconnaît et échange avec l'enfant sur ses émotions ?		
L'accueillante laisse de la place pour l'expression personnelle et spontanée de l'enfant ?		
L'accueillante accueille et valorise les initiatives de chaque enfant en vue de favoriser progressivement sa confiance en lui-même et son autonomie ?		
L'accueillante met en place les changements (arrivée ou départ d'un enfant, introduction de nouveaux aliments...) de manière progressive ?		
L'accueillante communique avec les enfants à propos de ces changements et de la manière dont ils vont se dérouler ?		
L'accueillante veille à identifier les rituels de l'enfant, à les respecter ou à en mettre en place si nécessaire pour favoriser le bien-être de l'enfant ?		
Ces rituels sont individualisés, font sens pour l'enfant et sont proportionnés (investissement ou impact sur le groupe/bénéfice pour le groupe ou l'enfant) ?		